



Traité Baba Metsia

Michna 5 - Chapitre 10

מִי שֶׁהִיא כְּתִלּוֹ סָמוּךְ לַגֵּנֶת חִבְרוֹ וְנָפַל,
אָמַר לוֹ "פִּנֵּה אֶת אֲבִיךָ!"
אָמַר לוֹ "הִגִּיעוֹךְ!"
אֵין שׁוֹמְעִין לוֹ.
מִשְׁקַבֵּל עָלָיו, אָמַר:
"הִילֵךְ אֶת יְצִיאֹתֶיךָ,
וְאֲנִי נֹטֵל אֶת שְׁלִי",
אֵין שׁוֹמְעִין לוֹ.
הַשּׁוֹכֵר אֶת הַפּוֹעֵל לַעֲשׂוֹת עֲמּוֹ בְּתֵבָן וּבִקְשׁ,
אָמַר לוֹ "תֵּן לִי שְׂכָרִי!"
אָמַר לוֹ "טֵל מִמָּה שֶׁעָשִׂיתָ בְּשִׂכְרֶךָ!"
אֵין שׁוֹמְעִין לוֹ.
מִשְׁקַבֵּל עָלָיו, אָמַר לוֹ:
"הִילֵךְ אֶת שְׂכָרְךָ, וְאֲנִי נֹטֵל אֶת שְׁלִי",
אֵין שׁוֹמְעִין לוֹ.
הַמוֹצִיא זָבִילוֹ לְרִשּׁוֹת הַרְבֵּי,
הַמוֹצִיא מוֹצִיא, וְהַמְזַבֵּל מְזַבֵּל.
אֵין שׁוֹרִין טֵיט בְּרִשּׁוֹת הַרְבֵּי,
וְלֹא לוֹבְנִים לְבָנִים.
גּוֹבֵלִין טֵיט בְּרִשּׁוֹת הַרְבֵּי,
אֲבָל לֹא לְבָנִים.
הַבּוֹנֶה בְּרִשּׁוֹת הַרְבֵּי,
הַמְבִּיא אֲבָנִים מְבִיא, וְהַבּוֹנֶה בּוֹנֶה.
וְאִם הִזִּיק, מִשְׁלֵם מֶה שֶׁהִזִּיק.
רֶבֶן שִׁמְעוֹן בֶּן גַּמְלִיאֵל אוֹמֵר:



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions



אָר מַתְקָן הוּא אֶת מְלֻאכְתּוֹ לִפְנֵי שְׁלֹשִׁים יוֹם

Si quelqu'un a un mur contigu au jardin d'un autre et qu'il s'effondre, si [le propriétaire du jardin] lui dit : « enlève tes pierres » et qu'il dit : « elles te sont laissées », on ne l'écoute pas. S'il a accepté et que le propriétaire du mur lui dit : « voici tes débours et je prendrai ce qui est à moi », on ne l'écoute pas.

Si quelqu'un loue un ouvrier pour travailler avec lui dans la paille et le chaume et que celui-ci lui dit : « donne-moi mon salaire » et qu'il lui dit : « prends pour ton salaire ce que tu as travaillé », on ne l'écoute pas. S'il a accepté et si [le maître] lui dit : « voici ton salaire et je prendrai ce qui est à moi », on ne l'écoute pas.

Si quelqu'un fait sortir du fumier dans le Domaine Public, pendant que l'un le fait sortir, un autre doit fumer [le champ]. Il n'est pas permis de tremper l'argile dans le Domaine Public ni de faire des briques ; par contre on peut malaxer l'argile dans le Domaine Public mais pas [pétrir] des briques. Si quelqu'un bâtit dans le Domaine Public, pendant que l'un apporte les pierres, l'autre bâtit et s'il cause un dommage, il est tenu de rembourser le dommage causé. Rabbi Chimon ben Gamliel dit : « il peut même préparer son travail trente jours à l'avance ».



La Clé de la Vie

Se préparer physiquement et spirituellement aux douleurs de l'accouchement.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions